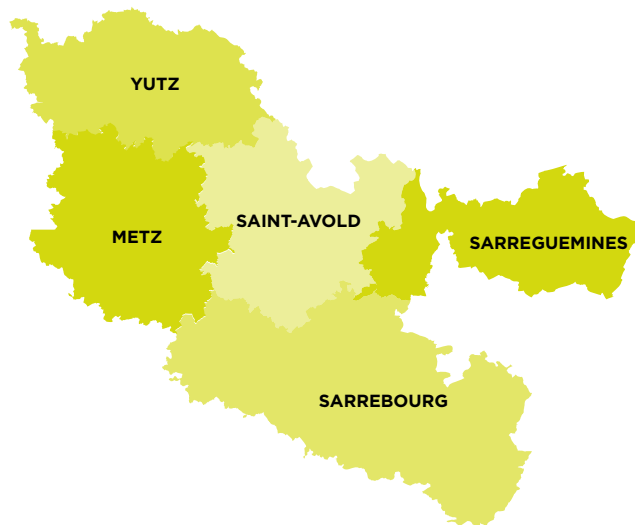


**SUR LES
TERRITOIRES
MOSELLE
SOLIDARITÉS**



TERRITOIRE THIONVILLE

MAISON DU DEPARTEMENT
1 avenue Gabriel Lippmann
57970 YUTZ
Tél. 03 56 42 02 20
bpcg-thionville@moselle.fr

TERRITOIRE METZ-ORNE

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
28-30 avenue Malraux
57000 METZ
Tél. 03 87 56 31 62
bpcg-metz-orne@moselle.fr

TERRITOIRE FORBACH/ SAINT-AVOLD

MAISON DU DEPARTEMENT
16 rue du Lac
57500 SAINT-AVOLD
Tél. 03 87 37 95 06
bpcg-forbach-stavold@moselle.fr

TERRITOIRE SARREBOURG / CHÂTEAU-SALINS

CENTRE MOSELLE SOLIDARITES
1 rue Michèle Morgan
57400 SARREBOURG
Tél. 03 87 25 35 44
bpcg-sarrebourg-chateausalins@moselle.fr

TERRITOIRE SARREGUEMINES / BITCHE

MAISON DU DEPARTEMENT
51 rue du Bac
57200 SARREGUEMINES
Tél. 03 87 21 53 63
bpcg-sarreguemines-bitche@moselle.fr



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1 rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

Bureaux situés au 28/30 avenue André Malraux • METZ
Téléphone : 03 87 56 31 51



© Dpi57 - Direction de la Communication • 12/2023 • Photo : iStock - Impression : Imprimerie Départementale IMPRIM'VERT*

BUREAU DE LA PRÉVENTION ET DE LA COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Accompagner les personnes âgées en situation complexe

Fédérer les acteurs de l'action gérontologique autour du parcours de vie de la personne



**Les Responsables de Prévention et
Coordination Gériatrique et les
Référénts Parcours Personnes Agées
effectuent les **MISSIONS** suivantes :**

**ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES
ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS VIVANT À DOMICILE
EN SITUATION DE PARCOURS COMPLEXE :**

- Évaluation multidimensionnelle à l'aide d'outils standardisés
- Suivi spécifique intensif et au long cours
- Organisation du soutien à domicile
- Accès aux droits en collaboration avec les services concernés
- Coordination des professionnels impliqués

DRESSER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL :

- Identifier les partenaires médico-sociaux, sociaux et sanitaires
- Repérer les problématiques de la dépendance
- Analyser les dysfonctionnements

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE :

- Identifier les ruptures de parcours de « soins »
- Soutenir les démarches et les actions innovantes
- Informer sur les aides financières mobilisables

**CONTRIBUER ET PARTICIPER À L'ANIMATION
DU TERRITOIRE :**

- Organiser les Rencontres Gériatriques
- Partager les missions et l'actualité des acteurs locaux
- Optimiser l'articulation entre les différents partenaires
- Développer la coopération des professionnels

**Dans quelle situation un professionnel peut
solliciter l'accompagnement d'un référent
parcours personnes âgées ?**

➤ **Pour les personnes âgées de 60 ans et plus
qui vivent à domicile et répondent aux
4 critères d'inclusion cumulatifs suivants :**

1. PERTE D'AUTONOMIE FONCTIONNELLE

**Exemples : Difficultés à se mouvoir, réaliser ses transferts,
se nourrir, se laver, se vêtir, organiser son
quotidien : effectuer ses courses, cuisiner,
entretenir son linge, son logement, utiliser un
transport...**

2. PERTE D'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE

**Exemples : Difficultés dans la gestion administrative et
financière, à élaborer son projet de vie,
à exprimer ses souhaits,
ses aspirations et ses besoins
Non reconnaissance de ses incapacités**

**3. AIDES MÉDICO-SOCIALES ET/OU SOINS
INSUFFISANTS OU INADAPTÉS ET/OU PERSONNE
DANS LE REFUS**

**Hors dominante dans le champ de la psychiatrie,
des soins palliatifs et de l'addiction**

**4. PERSONNE ISOLÉE OU EN PRESENCE D'UN
ENTOURAGE AIDANT ÉPUISE OU OPPOSANT**

